

SÉANCE DU 22 MAI 2018

Date de convocation : 18/05/2018

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux mai, à 20h45, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Noël BOURNONVILLE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Noël BOURNONVILLE, Sophia RIOT, Patrick LERETEUX, Jérôme BOURNONVILLE, Isabelle PARIS, Daniel AUGUIN, Gisèle LE MOIGNE, Anne PINEAU, Françoise RUFFAULT, Fabienne NOURRY, Lionel VAN AERTRYCK, Romain LEMARCHAND, Margaux PENARD, Tristan LE HEGARAT.

Absents : Alexis DUFLOT

Secrétaire : Jérôme BOURNONVILLE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2018

Le compte-rendu du conseil municipal du 5 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

2018-34 DEMANDE D'INDEMNISATION POUR LE PIÉGEAGE DES RAGONDINS

La commune de Saint-Médard sur Ille a signé une convention en 2017, pour une durée de 4 ans (2017-2020), avec la FGDON (Fédération des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles d'Ille et Vilaine), lui permettant l'accès à différents services et notamment au programme de lutte collective contre les ragondins et les rats musqués.

Afin de lutter efficacement contre les ragondins et les rats musqués, la FGDON fait appel, depuis de nombreuses années, à des piégeurs bénévoles utilisant leur véhicule personnel et passant de nombreuses heures pour aider au piégeage des ragondins et des rats musqués.

Le nombre de ragondins et de rats musqués étant important, ils peuvent provoquer des dégâts conséquents sur les rives des différents cours d'eau de la commune.

Le responsable des piégeages des ragondins de la FGDON sollicite la commune pour une indemnisation annuelle pour les piégeurs bénévoles intervenant sur la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de verser la somme de 300 € à FGDON afin que la Fédération indemnise les piégeurs bénévoles intervenant sur la commune.

2018-35 BRUDED – APPEL A COTISATION

L'association BRUDED est un réseau de collectivités bretonnes qui s'engagent dans des réalisations concrètes de développement durable et solidaire. BRUDED est un réseau de partage d'expériences pour les élus des collectivités.

La commune de Saint-Médard-sur-Ille adhère à l'association BRUDED depuis plusieurs années. L'appel à cotisation pour l'année 2018 s'élève à 337,50 € (0.25 € x 1350 habitants). Le montant de l'année 2017 était de 345,75 €.

La commission environnement s'est réunie le jeudi 17 mai 2018 et a émis un avis négatif au renouvellement de cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, 10 voix POUR, 3 voix CONTRE (Lionel VAN AERTRYCK, Gisèle LEMOIGNE, Romain LEMARCHAND), 1 ABSTENTION (Anne PINEAU) :

- **Décide** de ne pas adhérer à l'association BRUDED pour l'année 2018.

2018-36 ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE RESTAURATION DES BERGES DE LA VILAINE ET DU CANAL D'ILLE ET RANCE

Une enquête publique est ouverte sur le projet du Conseil Régional de Bretagne en vue de procéder à l'entretien des berges de la Vilaine et du canal d'Ille-et-Rance. Elle se déroule sur le territoire de plusieurs communes, dont Saint-Médard-sur-Ille, qui est donc amenée à se prononcer sur le sujet.

L'Agence Régionale de Santé a rendu un avis favorable le 28 décembre dernier. Il en va de même pour la Commission Locale de l'Eau, le 19 décembre 2017.

La commission environnement s'est réunie le jeudi 17 mai 2018 et a émis un avis favorable à l'autorisation sollicitée par le Conseil Régional.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Emet un avis favorable** dans le cadre de l'enquête publique préalable à l'autorisation sollicitée par le conseil régional de Bretagne en vue de projets de travaux et d'entretien des berges.

2018-37 COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL D'ILLE-AUBIGNE – MODIFICATION STATUTAIRE – EXENSION DE LA COMPETENCE ENFANCE / JEUNESSE

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment les articles 33 et 35,

Vu l'arrêté préfectoral d'Ille-et-Vilaine en date du 14 novembre 2016 portant sur l'extension du périmètre de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné aux communes d'Andouillé-Neuville, Aubigné, Feins, Gahard, Montreuil-sur-Ille, Mouazé,

Saint-Aubin-d'Aubigné, Sens-de-Bretagne, Vieux-Vy-sur-Couesnon à compter du 01 janvier 2017,

Vu l'arrêté préfectoral d'Ille-et-Vilaine en date du 19 décembre 2016, portant nouvelle dénomination de la Communauté de communes du Val d'Ille en Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné et approuvant ses statuts, et notamment l'article 7-4 concernant la compétence Enfance/Jeunesse,

Le conseil communautaire, par délibération n°045-2018 du 13 mars 2018, a validé la modification statutaire suivante :

- extension de la compétence Enfance/Jeunesse à la **gestion et animation d'accueil collectif de mineurs d'intérêt communautaire**,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (1 ABSTENTION : Jérôme BOURNONVILLE), **décide** :

- **d'adopter** la modification de l'article 7-4 Enfance-Jeunesse des statuts de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné, validée par le conseil communautaire lors de sa réunion du 13 mars 2018,

- **de demander** à M. le Préfet d'Ille-et-Vilaine de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de l'EPCI.

2018-38 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES – ANNEE 2018

Après examen des demandes par la commission « Associations et Culture », réunie le 2 mai 2018, il est proposé au Conseil municipal de voter les subventions aux associations et les participations diverses.

Associations				Subventions votées par le Conseil Municipal le 22/05/2018	
	Culturelles	Montant 2017	Montant demandé pour 2018	Montant 2018	Résultat du vote
AMICALE LAIQUE	1750 €	2250 €	2250 €	Ne participe pas au débat ni au vote : R. Lemarchand Votants : 13 Vote : à l'unanimité Pour : 12, Abstention : 1 (J. Bournonville)	
KORASON	800 €	1000 €	500 €	Ne participent pas au débat ni au vote : L. Van Aertryck, R.Lemarchand Votants : 12 Vote : à la majorité Pour : 7 Contre : 1 (G. Lemoigne) Abstentions : 4 (A. Pineau, J. Bournonville, M. Penard, F. Ruffault)	

LA TROUPE SE M'ART	500 €	500 €	500 €	Ne participent pas au débat ni au vote : F. Nourry, N. Bournonville Votants : 12 Vote : à l'unanimité Pour : 12
ST MED'ART	250 €	400 €		<i>Point repoussé à l'unanimité au prochain conseil, en attente d'informations complémentaires</i>
Total	3 300 €		3250 €	
Sportives	Montant 2017	Montant demandé pour 2018	Montant 2018	<u>Résultat du vote</u>
ST MEDARD TENNIS DE TABLE	1650 €	1380 €	1380 €	Ne participe pas au débat ni au vote : F. Nourry Votants : 13 Vote : à l'unanimité Pour : 13
USMFSM	225 €			<i>Pas de demande pour 2018</i>
ILLET BASKET	375 €	480 €		<i>Point repoussé à l'unanimité au prochain conseil, en attente d'informations complémentaires</i>
ASPHALTE Guipel	425 €	440 €	440 €	Votants : 14 Vote : à l'unanimité Pour : 14
ST MEDARD BASKET	50 €	150 €		<i>Point repoussé à l'unanimité au prochain conseil, en attente d'informations complémentaires</i>
Total	2725 €		1820 €	
Animation locale	Montant 2017	Montant demandé pour 2018	Montant 2018	<u>Résultat du vote</u>
LES KORRIGANS (Parents d'élèves)	600 €	700 €		Ne participe pas au débat ni au vote : R. Lemarchand. <i>Point repoussé à l'unanimité au prochain conseil, en attente d'informations complémentaires</i>
COMITE DES FETES	2600 €	2600 €	2600 €	Votants : 14 Vote : à l'unanimité Pour : 14
CLUB DE L'AMITIE	450 €	450 €	400 €	Votants : 14 Vote : à la majorité Pour : 8

				Contre : 2 (J. Bournonville, L. Van Aertryck) Abstentions : 4 (M. Penard, S. Riot, G. Lemoigne, R. Lemarchand)
Association 35 DES ST MEDARD DE FRANCE	600 €	750 €	600 €	Proposition 1 : 600 € Votants : 14 Pour : 9 Contre : 1 (L. Van Aertryck) Abstentions : 4 (G. Lemoigne, F. Ruffault, T. Le Hégarat, J. Bournonville) Proposition 2 : 750 € Votants : 14 Contre : 11 Pour : 1 (L. Van Aertryck) Abstentions : 2 (G. Lemoigne, J. Bournonville)
ACPG/CATM	300 €	400 €	400 €	Votants : 14 Vote : à l'unanimité Pour : 13 Abstention : 1 (F. Nourry)
AICA	350 €	350 €	350 €	Votants : 14 Vote : à l'unanimité Pour : 11 Abstentions : 3 (J. Bournonville, T. Le Hégarat, R. Lemarchand)
CHLOROPHYLLE	500 €	500 €	500 €	<i>Monsieur L. Van Aertryck sort de la salle au cours des débats.</i> Votants : 13 Vote : à l'unanimité
Total	<u>5 400 €</u>		<u>4850 €</u>	
Total subventions	11 425€		9920 €	<u>Inscription budgétaire article 6574</u>

Madame LE MOIGNE sollicite le conseil municipal afin que la subvention de l'association Korason fasse l'objet d'un nouveau vote.

Monsieur le maire fait remarquer que le vote a déjà eu lieu. Monsieur VAN AERTRYCK souligne qu'il est tout de même possible de faire un nouveau vote. Monsieur le maire fait remarquer à Monsieur VAN AERTRYCK qu'il n'a pas à s'exprimer sur l'association Korason et répond que la demande a d'ores et déjà fait l'objet d'un vote sur lequel il n'y a pas lieu de revenir.

2018-39 ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) – OUVERTURE ETE 2018

En 2017, l'ALSH a été ouvert sur la période du 10 au 21 juillet et du 28 août au 1er septembre 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'autoriser** l'ouverture du centre de loisirs du 9 au 20 juillet et du 27 août au 31 août 2018 sur la période estivale.

INFORMATION DES ACTES SIGNÉS PAR LE MAIRE EN VERTU DE SA DÉLÉGATION

❖ Table à langer pour la salle polyvalente

Entreprise : UGAP

Montant : 220.45 € TTC

❖ Vêtements pour les agents du service technique

Entreprise : AGRI MELESSE

Montant : 665.46 € TTC

❖ Souffleur et tronçonneuse

Entreprise : MPS

Montant : 1392.06 € TTC

QUESTIONS DIVERSES

Un intervenant du chantier relatif à la rénovation de la mairie et de la salle attenante a emporté plusieurs poutres de soutien du bâtiment. A ce titre, Monsieur le maire demande aux élus de la liste « Saint Médard, ensemble » si un accord avait été donné par l'ancienne municipalité aux intervenants pour emporter les poutres concernées.

Monsieur LEMARCHAND répond qu'aucun accord n'avait été donné concernant ces poutres de soutien, ni verbal, ni écrit. Il y a simplement eu discussion sur des colombages.

INFORMATIONS DIVERSES

- Date du prochain conseil municipal : mardi 19 juin 2018 à 20h45

Fin à 23h15

N. BOURNONVILLE		S. RIOT	
P. LERETEUX		I. PARIS	
J. BOURNONVILLE		D. AUGUIN	
G. LE MOIGNE		A. PINEAU	
F. RUFFAULT		F. NOURRY	
L. VAN AERTRYCK		R. LEMARCHAND	
T. LE HÉGARAT		A. DUFLOT	Absent
M. PÉNARD			